

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 14 janvier 2015 à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Martin Roch, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Denis Chandonnet	Représentant	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Eric Comeau	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Guy Baril	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Mario Inkel	Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Jacques Riopel	Maire	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme	Anita Larochelle	Mairesse	Trécesson
M.	Ulrick Lebreux	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

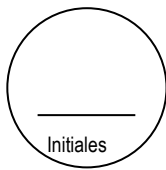
M.	Alain Halley	Directeur général
Mme	Josée Couillard	Directrice générale adjointe
Mme	Mélanie Falardeau	Directrice Aménagement

001-01-2015

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé :

1. **Prière**
2. **Appel nominal**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Rencontre :**
 - 4.1. Mme Carole Boucher, représentante de la MRC d'Abitibi au CA de la CRÉ-AT
5. **Procès verbaux**
 - 5.1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 décembre 2014
 - 5.2. Suivi du Comité administratif du 7 janvier 2015
6. **Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention)**
7. **Correspondance**
8. **CLD Abitibi**
 - 8.1. Politique culturelle (CD)
 - 8.2. Dépôt du bulletin trimestriel
9. **Administration**
 - 9.1. Résolution d'appui au GIRAT
 - 9.2. Suivi – rencontre spéciale du 13 janvier 2015
 - 9.3. Déménagement du bureau de la Financière agricole du Québec (CD)
 - 9.4. Séance d'information Unité permanente anti-corruption
 - 9.5. Nouveau projet CulturAT
10. **Service d'Aménagement**
 - 10.1. Traitement de certaines demandes de claims sur le territoire de la MRC d'Abitibi dans les zones incompatibles à l'activité minière
11. **Service Territoire**
 - 11.1. Autorisation d'ouverture de compte
 - 11.2. Confirmation d'embauche du technicien en gestion du territoire
 - 11.3. Échéancier
12. **Comité de sécurité publique**
13. **Sujets généraux**
 - 13.1. Lac à l'épaule



14. Sujets de discussion sans prise de décision (2 minutes par intervention)

15. Information

15.1. Représentations du préfet

16. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

Adopté avec les ajours suivants : 14.1 Conférence régionale des élus, 14.2 Article 59, 14.3 Commission énergie ressources de la FQM.

RENCONTRE MME CAROLE BOUCHER – REPRÉSENTANTE DE LA MRC D'ABITIBI AU CA DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Mme Carole Boucher, représentante de la MRC d'Abitibi au Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue vient présenter aux conseillers de comté la démarche intitulée "Touche pas à ma région".

Dans le cadre de cette démarche, plusieurs actions ont été ciblées afin de sensibiliser les citoyens face aux enjeux relatifs aux récentes décisions gouvernementales et de mobiliser ces derniers pour conserver les acquis de notre milieu. Parmi les actions qui seront prises le 29 janvier prochain se trouvent notamment : une mobilisation des citoyens, un café échange et différentes actions de communication. Un manifeste est également en circulation et l'objectif du comité est de recueillir le plus grand nombre possible de signatures. Des échanges s'ensuivent entre les conseillers de comté.

002-01-2015

APPUI À LA DÉMARCHÉ "TOUCHE PAS À MA RÉGION" ET AU MANIFESTE

CONSIDÉRANT QUE la région a toujours maintenu un principe dans ses choix de développement, et ce, depuis 50 ans, soit que tous les citoyens et citoyennes de l'Abitibi-Témiscamingue doivent avoir accès aux mêmes services et pouvoir aspirer à se réaliser, sans égard à leur lieu de résidence;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par le projet de loi no 28, en abolissant les structures de concertation régionale et en diminuant les moyens de développement socioéconomique, porte atteinte à l'épanouissement de nos populations;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Baril appuyé par Monsieur le conseiller de comté Eric Comeau et unanimement résolu d'appuyer la démarche « Touche pas à ma région » et d'adhérer au manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉ

003-01-2015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 DÉCEMBRE 2014

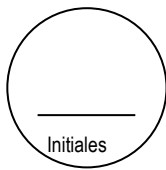
Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle appuyé par Monsieur le conseiller de comté Denis Chandonnet et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 10 décembre 2014.

ADOPTÉ

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 7 JANVIER 2015

Les conseillers sont questionnés à savoir s'ils souhaitent recevoir le procès-verbal du Comité administratif qui a lieu la semaine précédente, même si ce dernier n'est pas adopté. Des discussions s'ensuivent et il est appert que les conseillers de comté souhaitent recevoir le procès-verbal de la rencontre du Comité administratif qui a lieu au cours de la semaine précédente tout en étant conscients qu'il est possible que des modifications aient à être apportées lors du prochain CA. Les conseillers sont informés qu'en raison de contraintes de temps, le procès-verbal des Comités administratif sera transmis le lundi précédent la rencontre de l'Assemblée des conseillers de comté.

M. Alain Halley expose les principaux points abordés lors de la rencontre du Comité administratif du 7 janvier dernier.



PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune question n'est soulevée à ce point.

Correspondances présentées par des municipalités de la MRC d'Abitibi et soumises lors de l'Assemblée générale des conseillers de comté du 14 janvier 2015

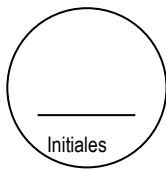
À titre d'information

Expéditeur : Municipalité de La Morandière
Date : 26 novembre 2014
Objet : Appui à mon Centre local de développement (CLD)

Expéditeur : Ville d'Amos
Date : 10 décembre 2014
Objet : Le développement économique sur le territoire de notre MRC
Précisions : La ville d'Amos désire porter à notre attention son intérêt à faire partie d'un comité transitoire ayant pour but de statuer sur la nouvelle forme de Gouvernance en matière de développement économique.

Expéditeur : Ville d'Amos
Date : 10 décembre 2014
Objet : Abolition complète des CRÉ
Précisions : Les membres du conseil municipal de la ville d'Amos sont d'avis que leur maire doit être ajouté au comité transitoire à titre de membre à part entière dudit comité. Il devrait en être ainsi également pour la ville de Val-d'Or.

Expéditeur : Municipalité du canton de Trécesson
Date : 9 décembre 2014
Objet : Résolution d'appui au CLD Abitibi : Résolution 2014-12-410



**Correspondances soumises lors de l'Assemblée générale des conseillers de comté
du 14 janvier 2015**

À titre d'information

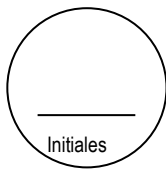
Expéditeur : MRC de Témiscamingue
Date : 17 décembre 2014
Objet : Extrait de PV : Résolution GIRAT – Projet d'implantation de tours pour téléphonie cellulaire et Internet mobile.
Précisions : Le conseil des maires de la MRC du Témiscamingue donne son accord au projet élaboré par le GIRAT et stipule que cet accord est conditionnel à l'obtention des subventions par les différents paliers gouvernementaux et par la participation des autres parties intéressées.

Expéditeur : Ville de Val-d'Or
Date : 6 janvier 2015
Objet : Abolition des Conférence régionale des élus – demande d'intégration du maire dans le comité transitoire
Précisions : Les membres du conseil de ville de Val-d'Or sont d'avis que le maire doit être intégré au comité transitoire en tant que membre à part entière de ce comité. Ils nous demandent d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des instances concernées afin de donner suite à leur demande.

Expéditeur : Ministère des Ressources naturelles du Québec : Direction des titres miniers et des systèmes
Date : 17 décembre 2014
Objet : Traitement de certaines demandes de claims dans la municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi
Précisions : Le Ministère nous informe que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) projette entreprendre le traitement des demandes de titres d'exploitation minière (claims) localisées dans les périmètres d'urbanisation (PU) et les territoires s'apparentant à la villégiature (TAV) localisés dans la MRC d'Abitibi. Ces demandes sont en attente depuis le 12 mai 2011.

Expéditeur : Ministère des Transports du Québec : Direction de l'Abitibi-Témiscamingue
Date : 29 décembre 2014
Objet : Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif – Volet 2 : Transport collectif régional – Requête 20140707-37
Précisions : Réception d'un chèque de 125 000\$ comme subvention pour l'exploitation d'un service de transport collectif régional sur le territoire de la MRC d'Abitibi pour l'année 2014.

Expéditeur : Cultivons l'avenir 2 : Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec
Date : 4 décembre 2014
Objet : Premier versement pour soutenir la conception du plan de développement de la zone agricole de la MRC d'Abitibi
Précisions : Réception d'un chèque de 30 000\$ comme premier versement pour soutenir la conception et le dépôt du plan de développement de la zone agricole de la MRC d'Abitibi. Ce montant nous est accordé dans le cadre de l'Accord et conformément à la convention d'aide financière.



Expéditeur : Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportation du Québec
Québec : Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue
Date : 15 décembre 2014
Objet : Avenant au contrat de prêt FLI
Précisions : Le contrat de prêt intervenu entre le gouvernement et notre organisation pour l'établissement d'un FLI doit être modifié afin de permettre de poursuivre les activités au-delà du 31 décembre 2014. À cet effet, ils ont soumis au CLD Abitibi deux originaux de l'avenant au contrat à signer.

Expéditeur : Ville de Val-d'Or
Date : 16 décembre 2014
Objet : Extrait de résolution 2014-560 demandant au gouvernement de revoir la structure du Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue

Expéditeur : Ville de Val-d'Or
Date : 16 décembre 2014
Objet : Extrait de résolution 2014-561 demandant au gouvernement de décentraliser les lieux de pouvoirs et les effectifs du gouvernement du Québec en Abitibi-Témiscamingue

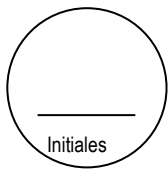
Expéditeur : Table régionale de concertation des personnes âgées de l'Abitibi-Témiscamingue
Date : 16 décembre 2014
Objet : Concertation régionale en Abitibi-Témiscamingue
Précisions : Demande au gouvernement de décentraliser les lieux de pouvoirs et les effectifs du gouvernement du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Expéditeur : Fondation hospitalière d'Amos Inc.
Date : 15 décembre 2014
Objet : Rapport annuel 2013-2014
Précisions : Il est possible de consulter leur rapport annuel sur leur site Internet.

Expéditeur : François Gendron, Député d'Abitibi-Ouest
Date : 16 décembre 2014
Objet : Accusé de réception
Précisions : Demande de soutien dans notre dossier concernant la baisse de revenus de la SAAQ.

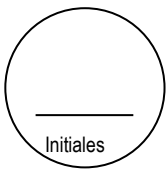
Expéditeur : Ville de Rouyn-Noranda
Date : 22 décembre 2014
Objet : Concertation régionale
Précisions : CC d'une lettre et d'une résolution envoyées au Premier Ministre, Monsieur Philippe Couillard dans laquelle le conseil municipal de la ville de Rouyn-Noranda l'informe de sa volonté de collaborer à la mise en place et au développement d'un nouvel outil de concertation favorisant la participation des élus et des acteurs du développement régional, et ce, suite à la disparition prochaine des conférences régionales des élus.

Expéditeur : Industrie Canada
Date : 12 janvier 2015
Objet : Preuve d'envoi – demande de financement Canada Branché – Projet de tours
Précisions : Projet touchant la construction de 34 nouveaux tours et 6 aménagements d'équipement électronique pour la région élargie de l'abiti-Témiscamingue a été déposé au gouvernement fédéral.
Numéro de demande : 3135020150111



Expéditeur : Ville de Ville-Marie
Date : 13 janvier 2015
Objet : Abolition des Conférence régionale des élus – demande d’intégration du maire dans le comité transitoire
Précisions : Les membres du conseil de ville de Ville-Marie sont d’avis que le maire doit être intégré au comité transitoire en tant que membre à part entière de ce comité. Ils nous demandent d’entreprendre les démarches nécessaires auprès des instances concernées afin de donner suite à leur demande.

Expéditeur : Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire du Québec : Le sous-ministre
Date : 12 décembre 2014
Objet : Schéma d’aménagement et de développement révisé : règlement numéro 144 – Règlement non conforme
Précisions : Le gouvernement fait part à la MRC d’Abitibi de sa position concernant le projet de règlement 144. Des informations supplémentaires devront être apportées au ministère afin de permettre le bon cheminement de ce dossier.



**Correspondances soumises lors de l'Assemblée générale des conseillers de comté
du 14 janvier 2015**

Nécessitant une prise de décision

Expéditeur : Mobilisation espoir jeunesse
Date : 9 décembre 2014
Objet : Demande d'abrogation de la résolution 240-11-2014 de la MRC d'Abitibi : Résolution CA MEJ 2014-12-02
Précisions : Afin de correspondre aux critères de reconnaissance du PSOC, les deux sièges cooptés de membres délégués de milieux institutionnels ont dû être abolis dont le siège du représentant de la MRC d'Abitibi. La résolution 240-11-2014 de la MRC d'Abitibi pourrait nuire à leur demande de reconnaissance au PSOC.

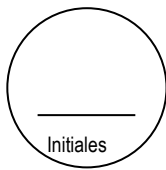
Ils demandent donc à la MRC d'Abitibi d'abroger ladite résolution 240-11-2014 du 26 novembre 2014.

004-01-2015

**REPRÉSENTANT DE LA MRC D'ABITIBI À MOBILISATION ESPOIR JEUNESSE –
ABROGATION DE LA RÉOLUTION 240-11-2014**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stéphan Lavoie, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu d'abroger la résolution 240-11-2014.

ADOPTÉ



Expéditeur : Fédération québécoise des municipalités
Date : 16 décembre 2014
Objet : Dossier de la gestion des cours d'eau : appel à la mobilisation des MRC
Précisions : La FQM a élaboré un modèle de résolution demandant au gouvernement du Québec de ne plus attendre afin d'apporter des modifications à la Loi sur les compétences municipales (LCM), ainsi que de revoir le mécanisme d'autorisation des travaux en cours d'eau découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

La FQM invite l'ensemble des MRC à adopter cette résolution.

005-01-2015

DOSSIER DE LA GESTION DES COURS D'EAU – APPUI À LA POSITION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT que, le 1^{er} mars 2010, la Cour d'appel du Québec rendait le jugement numéro 200-09-006300-088 (240-17-000004-065) condamnant la MRC de Charlevoix-Est à dédommager un propriétaire riverain pour l'ensemble des pertes subies à la suite d'une inondation causée par une obstruction, en précisant que la MRC avait fait preuve de négligence dans l'exercice de ses responsabilités et en rejetant la notion de force majeure, bien qu'une pluie diluvienne s'était abattue sur la région;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Acton a adopté, en 2010, une résolution relatant l'ensemble des problématiques auxquelles sont confrontées les MRC en matière de gestion de cours d'eau et demandant au gouvernement du Québec des modifications à la Loi sur les compétences municipales (LCM) ainsi que des allègements quant au mécanisme d'autorisation découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

CONSIDÉRANT qu'un groupe de travail, coordonné par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) fut formé à l'automne 2010, lequel est constitué de représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), du ministère des Ressources naturelles (MRN), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPA), du ministère de la Sécurité publique (MSP) et de représentants des deux associations municipales;

CONSIDÉRANT que le groupe de travail s'est vu confier le mandat de distinguer les diverses problématiques reliées aux compétences municipales en matière de cours d'eau et de formuler des recommandations;

CONSIDÉRANT que le groupe de travail sur la gestion des cours d'eau, coordonné par le MAMOT, a déposé un rapport à l'été 2012 et proposé 11 recommandations pour tenter de résoudre les problématiques relatives à la gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé au MAMOT d'élaborer un plan d'action pour concrétiser les recommandations du rapport du groupe de travail;

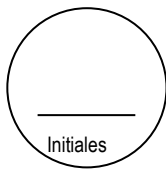
CONSIDÉRANT que l'élaboration du plan d'action a été finalisée en décembre 2012, en collaboration avec le MDDELCC, le MSP, le MAPA, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la FQM;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la FQM a adopté, le 28 février 2013, une résolution concernant la gestion des cours d'eau et a formulé des demandes précises, notamment à propos des travaux d'entretien de cours d'eau et de la responsabilité des MRC;

CONSIDÉRANT que la FQM a transmis une lettre au sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en avril 2014 pour rappeler l'urgence d'agir dans ce dossier et demander une modification législative permettant d'instaurer un mécanisme d'exonération de responsabilité pour les MRC;

CONSIDÉRANT qu'il s'est écoulé près de deux ans suite à la mise en œuvre du plan d'action visant à concrétiser les recommandations du rapport du groupe de travail sur la gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que plusieurs problématiques liées à l'exercice de la compétence des MRC en matière de cours d'eau persistent;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Riopel, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu de :

- **DE MODIFIER** l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales afin que les MRC obtiennent l'immunité en cas de poursuite si elles ont mis en place les mesures nécessaires à l'exercice de leurs compétences et qu'elles ont agi de manière diligente;
- **DE MODIFIER** l'article 107 de la Loi sur les compétences municipales afin que les MRC obtiennent l'immunité en cas de recours pour dommages causés le long du cours d'eau tout en maintenant la possibilité d'indemnisation pour le propriétaire donnant l'accès au cours d'eau;
- **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec qu'il voit à garantir le statut juridique de l'entente administrative encadrant les travaux d'entretien de cours d'eau en milieu agricole et qu'il procède, si nécessaire, à une modification législative de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec d'autoriser les MRC à se prévaloir d'un certificat d'autorisation unique pour la réalisation d'un ensemble de travaux en cours d'eau pour une période de temps déterminée;
- **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec d'exempter les MRC de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation du MDDELCC lors de l'exécution de travaux d'urgence liés à la présence d'une obstruction dans un cours d'eau, tel que le permet l'article 128.8 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;
- **DE TRANSMETTRE** copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'aux députés de l'opposition responsables de ce dossier, messieurs Sylvain Gaudreault et Donald Martel.

ADOPTÉ

CLD ABITIBI – POLITIQUE CULTURELLE

M. Mathieu Larochelle, agent de développement du CLD d'Abitibi présente les grandes lignes des corrections qui ont été apportées à la politique culturelle. Les conseillers de comté ont reçu ce document avant la rencontre afin de leur permettre d'en prendre connaissance.

006-01-2015

ADOPTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA MRC D'ABITIBI

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu d'adopter la Politique culturelle de la MRC d'Abitibi telle que présentée. Des ajouts au niveau du portrait de la MRC d'Abitibi qui se trouvent dans la section annexe seront apportés en continu.

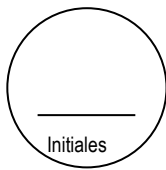
ADOPTÉ

CLD ABITIBI – DÉPÔT DU BULLETIN TRIMESTRIEL

Le bulletin trimestriel du CLD Abitibi est remis dans les pochettes des conseillers de comté pour information.

ADMINISTRATION – RÉOLUTION D'APPUI AU GIRAT

Les conseillers de comté discutent des tenants et aboutissants liés au projet présenté par le GIRAT lors de la rencontre des conseillers de comté de décembre 2014. Considérant que certaines informations apparaissant essentielles aux conseillers de comté sont toujours manquantes ces derniers choisissent de ne pas adopter de résolution d'appui à ce projet pour l'instant.



007-01-2015

ADMINISTRATION – FORMATION D’UN COMITÉ DE TRAVAIL POUR L’AVENIR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC D’ABITIBI

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 28, article 126.2 mentionne "qu'une Municipalité régionale de comté peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire" et qu'à cette fin, elle peut notamment :

- prendre toute mesure de soutien à l'entrepreneuriat, incluant l'entrepreneuriat de l'économie sociale ;
- élaborer et veiller à la réalisation d'un plan d'action pour l'économie et l'emploi ou adopter différentes stratégies en matière de développement de l'entrepreneuriat.

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.3 prévoit "qu'une Municipalité régionale de comté peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice des pouvoirs que lui confère l'article 126.2, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales. La Municipalité régionale de comté administre les sommes qui lui sont confiées dans le cadre de ces ententes et possède tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de celles-ci".

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.4 prévoit "que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire peut autoriser, après consultation du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, la municipalité régionale de comté à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 à un organisme à but non lucratif. L'organisme délégataire peut être un organisme à but non-lucratif existant ou un organisme à but non lucratif que la municipalité régionale de comté crée à cette fin" ;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la MRC d'Abitibi souhaitent assumer leur leadership tel que prévu dans le projet de loi 28 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Félix Offroy et unanimement résolu :

- que l'on confie le mandat à trois élus (M. Martin Roch, M. Guy Baril et M. Pascal Rheault) et au directeur général de la MRC d'Abitibi (M. Alain Halley) d'organiser une rencontre avec les organismes et les institutions qui travaillent au développement économique et à l'entrepreneuriat sur notre territoire ;
- que la direction générale de la MRC d'Abitibi sonde l'intérêt des organisations ciblées à faire partie de ce comité ;
- que l'on demande à ces partenaires d'y déléguer un membre politique et un membre administratif ;
- que ce comité débute ses travaux, que la loi 28 soit adoptée ou non ;
- qu'un suivi soit fait auprès de l'ensemble des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

008-01-2015

ADMINISTRATION - DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

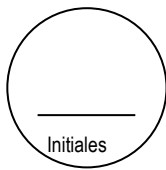
CONSIDÉRANT QU'Amos, La Sarre et Ville-Marie sont des villes offrant une gamme variée de services aux producteurs agricoles. (Bureau du MAPAQ, Coop agricole, vétérinaires, machinerie agricole, etc.)

CONSIDÉRANT QUE la grande majorité des producteurs agricoles desservis par la FADQ sont dans les environs des villes d'Amos, La Sarre et de Ville-Marie.

CONSIDÉRANT QUE la FADQ est un outil de développement économique.

CONSIDÉRANT QUE contrairement à leurs collègues du secteur financement (basé à Rouyn-Noranda), les conseillers en assurances doivent constater les dommages aux récoltes et effectuer des contrôles sur les entreprises assurées de tout le territoire desservi.

CONSIDÉRANT l'étendue du territoire à desservir par les conseillers de la FADQ dans l'exercice de leurs fonctions.



CONSIDÉRANT QUE les conseillers en assurances doivent produire un compte rendu de l'état général des cultures de tout le territoire en cours de saison nécessitant une présence terrain durant toute la saison de croissance.

CONSIDÉRANT QUE les locaux utilisés actuellement par la FADQ à Amos, La Sarre et Ville-Marie sont les mêmes que ceux du MAPAQ.

CONSIDÉRANT QUE la relocalisation, le réaménagement, les éventuels bris de contrat de location et les hausses des frais de déplacement pour couvrir le territoire ont sûrement été ou seront évalués par la FADQ et le MAPAQ.

CONSIDÉRANT QU'EN 2003, le gouvernement du Québec a décidé de maintenir des locaux près de ses producteurs agricoles utilisant ses services à la lumière de la plupart des mêmes arguments soulevés ci-haut.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Mario Inkel, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'appuyer la demande de l'UPA secteur Abitibi à la FADQ et au MAPAQ :

- De dévoiler publiquement son étude sur les économies estimées à court et moyen terme d'une centralisation des services actuellement offerts par les bureaux d'Amos, La Sarre et de Ville-Marie.
- De dévoiler l'impact de ces économies en % sur le budget total provincial du MAPAQ ou de la FADQ.
- De se prononcer publiquement sur comment la FADQ entend desservir les producteurs assurés pour éviter que les économies d'opération estimées ne soient pas annulées par des pertes de revenus en parafiscalité agricole régionale pour le gouvernement.
- D'informer les producteurs sur la forme que prendra l'offre de service régionale de la FADQ suite à ces modifications avant la mise en place de celle-ci
- De prendre l'habitude d'informer les producteurs via ses organismes les représentant sur les modifications possibles à l'offre de service régionale en début de processus d'évaluation pour que ceux-ci puissent faire partie de la solution en tant qu'utilisateur.

À la Fédération de l'UPA de l'Abitibi-Témiscamingue

- De faire cheminer notre résolution aux instances qu'elle jugera nécessaire pour l'obtention des résultats et réponses demandés

ADOPTÉE

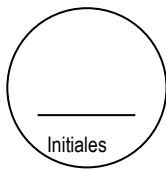
ADMINISTRATION – SÉANCE D'INFORMATION UNITÉ PERMANENTE ANTI-CORRUPTION

Madame Josée Couillard rappelle qu'une séance de formation avec des représentants de l'Unité permanente anti-corruption aura lieu le 29 janvier prochain. À 15 h la formation s'adressera aux officiers municipaux et la formation s'adressant aux élus aura lieu à 18 h. Les formations auront lieu à la salle communautaire de St-Félix-de-Dalquier. L'information relative à cet événement a été diffusée dans l'Info-lettre de décembre de la MRC d'Abitibi et une invitation officielle sera transmise aux élus et aux officiers municipaux au cours des prochains jours.

ADMINISTRATION – NOUVEAU PROJET CULTURAT "PARTICIPE AU DÉCOR"

M. Alain Halley expose les grandes lignes du nouveau projet présenté par CulturAT intitulé "Participe au décor" qui a été présenté à la MRC d'Abitibi.

Les commentaires qui émanent de cette proposition sont positifs et les conseillers de comté attendront de recevoir une demande officielle afin d'adopter une résolution scellant leur engagement à l'égard de ce projet.



009-01-2015

SERVICE AMÉNAGEMENT – TRAITEMENT DE CERTAINES DEMANDES DE CLAIMS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D’ABITIBI DANS LES ZONES INCOMPATIBLES À L’ACTIVITÉ MINIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec entend procéder au traitement des demandes de claims suspendues depuis 2011 dans la province et plus précisément sur le territoire de la MRC d’Abitibi dans les zones incompatibles à l’activité minière ;

CONSIDÉRANT QUE LA MRC d’Abitibi dispose d’une courte période de temps, soit jusqu’au 31 janvier 2015 afin de se prononcer sur le report ou non du traitement des demandes de claims, la lettre informant la MRC de cette question a été postée le 17 décembre dernier ;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées pourraient engendrer la présence de travaux miniers dans les périmètres urbains et les zones de villégiature ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC devra, lors de la mise en vigueur des dispositions réglementaires, amorcer un processus de réflexion sur la détermination des zones incompatibles à l’activité minière sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stéphane Lavoie, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de maintenir la suspension du traitement des demandes de claims jusqu’à ce que le processus de réflexion sur la délimitation des zones incompatibles à l’activité minière de la MRC soit complété.

ADOPTÉ

010-01-2015

SERVICE TERRITOIRE – AUTORISATION D’OUVERTURE DU COMPTE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Denis Chandonnet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu d’autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général de la MRC d’Abitibi à ouvrir un compte pour le nouveau service Territoire et l’autoriser ainsi que Madame Danielle Hamel à signer tout document relatif à ce compte

ADOPTÉ

SERVICE TERRITOIRE – CONFIRMATION D’EMBAUCHE DU TECHNICIEN EN GESTION DU TERRITOIRE

M. Alain Halley informe les conseillers de comté qu’un technicien en gestion du territoire a été embauché et qu’il est entré en fonction le 5 janvier dernier.

SERVICE TERRITOIRE – ÉCHÉANCIER

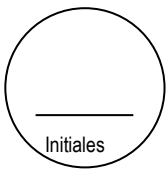
M. Alain Halley informe les conseillers de comté que la MRC d’Abitibi que plusieurs membres de la MRC sont en formation afin d’être en mesure d’entreprendre dès le début février la gestion des baux de villégiature et celle des gravières au printemps. Un réaménagement des locaux de la MRC est à prévoir en raison de l’arrivée d’un volume majeur de documents du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

SUJETS GÉNÉRAUX – LAC À L’ÉPAULE

Les conseillers de comté discutent de leur intérêt à organiser prochainement un Lac à l’épaulé. Cette rencontre devra réunir les élus et les membres de la direction générale de la MRC d’Abitibi. Le temps propice à l’organisation de cette rencontre se situe vers le mois de mars. Un Doodle sera transmis aux membres de l’Assemblée des conseillers de comté afin de connaître leur disponibilité. La direction générale proposera un projet d’ordre du jour en vue de cette rencontre. Si la rencontre organisée a lieu un soir de semaine il est suggéré de commencer cette rencontre dès 16 h et de souper au cours de celle-ci. Les coûts rattachés au repas et à l’organisation de cette journée seront partagés par tous les participants.

SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION

Plusieurs travaux ont lieu actuellement au sujet du démantèlement de la Conférence régionale des élus et il serait nécessaire d’organiser une rencontre spéciale avec les membres de l’Assemblée des conseillers de comté de la MRC d’Abitibi afin de partager au sujet des enjeux liés à cette situation. Cette rencontre devrait avoir lieu avant le 27 janvier prochain. Le préfet enverra un Doodle aux conseillers de comté afin de convoquer cette rencontre.



Un rappel est fait aux conseillers de comté qu'il importe de porter une attention particulière lorsque des municipalités reçoivent des demandes afin de construire des maisons dans des zones agricoles dynamiques.

La Commission permanente de l'énergie et des ressources naturelles de la FQM a rencontré le ministre Lessard hier et voici quelques-uns des points abordés lors de cette rencontre : mise en place d'une politique de proximité (fin mars), approvisionnement des bois et politique de valorisation de la forêt.

REPRÉSENTATIONS DU PRÉFET

Un document résumant les représentations du préfet est remis dans les pochettes des conseillers de comté.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stéphan Lavoie, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu :

- QUE l'assemblée soit levée à 22h45.

ADOPTÉ

Martin Roch
Préfet

Alain Halley
Directeur général